

CORRESPONDANCE.

Pour le Libéral.

La manière dont j'ai été attaqué par le *Canadien*, et par son subalterne M. Angers, me dispenserait auprès des honnêtes gens de répondre autrement que par le mépris et le silence. J'abrègerai donc mes observations.

Si j'eusse voulu servir de prôneur et d'acolyte au *Canadien*, Pappuyer dans ses tergiversations, j'aurais alors moi-même été prôné, vanté, j'aurais eu ma part de l'encens dont le *Canadien* est par fois si prodigue. Je suis demeuré fidèle à mes opinions : je devais m'attendre à être accusé, proscrit, calomnié.

En vain le *Canadien* cherche à me noircir dans l'esprit de mes compatriotes : je suis sans peur et sans reproches. J'ai plus sacrifié en demeurant fidèle à mes convictions et à ma conscience, que le *Canadien* n'obtiendra jamais pour prix de sa défection.

Trop inattaquable pour le *Canadien* dans la vie publique, c'est dans la vie privée qu'on m'accuse. L'éditateur me fait un reproche d'avoir été son ami. Oui, et je l'ai été de bonne foi, sincèrement ; j'ai continué de l'être lorsque je ne recevais plus la pareille, et j'ai cru à la sincérité du *Canadien* le dernier de tous ceux qui partagent mes opinions ; je l'ai défendu contre ceux qui l'accusaient. Et la fidélité, la discrétion avec laquelle j'ai rempli tous les devoirs que ces relations m'imposaient, est pour moi un sujet de satisfaction même après que j'en ai été récompensé par la calomnie. J'ai même poussé l'attention jusqu'à m'éloigner toutes les fois que j'ai cru que mes opinions, que je ne cachais pas, pouvaient imposer quelque gêne. Le *Canadien*, malgré son désir de me nuire, n'a pu et ne pourra sous ce rapport, rien alléguer contre moi. Je voyais cependant que j'étais mal vu ; j'ai appris depuis que dès lors j'étais voué à la proscription ; mais j'ai fait mon devoir et je ne me le reproche pas. Il a fallu, pour m'accuser, un prétexte comme celui qui signe F. R. A. Moi un espion ! Et l'espion de qui, s'il vous plaît ! Et pour quel prix s'il vous plaît ! Après avoir, avec indépendance du moins sinon avec succès, défendu presque en chef les libertés du pays pendant tant d'années, je crois n'avoir besoin de faire pour personne le métier d'espion. Est-ce l'espion de M. Papineau ? La seule lettre que j'ai reçue de M. Papineau depuis mon départ de Montréal jusqu'au printemps, je l'ai communiquée à M. Huot, et il a dû y voir que ma lettre qui avait précédé, bien loin d'être accusatrice, était tout le contraire.

Cette accusation m'est pénible, mais je la repousse avec dédain. Ceux qui me connaissent savent quel intérêt ou quelle inclination j'ai à jouer un tel rôle. Et mes anciens amis ne viennent pas généralement de l'avant pour démentir cette calomnie. J'en puis pourtant les en croire complices. S'ils l'étaient, mon regret serait plus vif, mais durerait moins longtemps.

Quant à l'accusation d'ingratitude que lance le même individu, je ne m'y arrêterai pas tant que j'aurai lieu de croire que mes anciens amis ne sont pas de la partie. Je sais qu'on m'a fait un crime de ma pauvreté : on a même ajouté le mensonge à cet égard auprès de plusieurs citoyens : je tire le rideau sur ce chapitre, par respect pour d'autres que l'individu que je crois le seul coupable. Je me glorifie de ma pauvreté, j'aurais peut-être de l'or à revendre si je n'eusse pas sacrifié ma vie à la défense et à l'avancement de mes compatriotes, ou si j'eusse voulu faire mon chemin sans m'occuper de ceux auxquels j'avais promis fidélité et protection, en revanche de la confiance dont ils m'avaient honoré. Epaminondas et Fabricius étaient pauvres aussi. Mais alors le mérite public ne se pesait pas par ce qu'il rapportait.

Revenant au *Canadien*, il m'a fait un crime de lui avoir encore témoigné ma confiance à l'occasion de l'assemblée du marché St. Paul, et, après m'être exposé à l'animadversion de la population indépendante pour avoir pris sa défense ; de n'avoir pu réussir à faire passer dans les autres la conviction que j'avais encore. Si les suggestions de M. Parent n'ont pas été acceptées, c'est parce que ma volonté seule ne pouvait faire la loi. Si la résolution de censure a été proposée et passée contre lui, je ne le savais pas l'instant d'apparaitre, et il était lui-même pour se défendre. Cette résolution, je le vois maintenant, n'était pas sans être méritée. Mais elle était intempestive ; c'était un moyen de division. Je la regardais comme telle, et n'en ai jamais parlé autrement.

Je me réjouis de ce que ma proscription par le *Canadien* a commencé dans un numéro où en effet il n'y avait rien de *Canadien* que le titre, et où la désertion était affichée ouvertement. D'abord une longue liste de ceux qui voulaient que nos seuls sentiments envers l'Angleterre, dans les circonstances actuelles, fussent ceux de l'amour et de la reconnaissance ; puis des annonces dans le même sens ; puis le rapport officiel d'une assemblée aux Trois-Rivières où l'on avait approuvé la constitution et l'ordre de choses actuel, quoique le *Canadien* sût ou dût savoir qu'il n'y avait pas à cette assemblée plus de cinquante personnes. "Nos institutions, notre langue et nos lois." Que cette épigraphe est maintenant une amère dérision à la tête d'une pareille feuille, et avec des alliés comme les siens ! Qu'elle cherche main-

tenant son parti, qu'elle voie ce qu'elle en a fait, où elle l'a poussé par ses délations et ses antipathies !

L'épigraphe du *Canadien* était ci-devant, *Fiat justitia, ruat coelum* ; c'est l'imparidum ferient ruinae d'Horace, Le *Canadien* d'aujourd'hui a adopté une maxime plus commode. Vouloir faire vie qui dure, il tourne au vent qui vente, et sera toujours sûr d'avoir part à la curée. Il y a au moins autant d'honneur à ne pas troquer ses croyances, et à savoir refouler au besoin le courant et la calomnie. La grande masse des habitants du pays repousse les doctrines du *Canadien*, ou plutôt son manque de doctrine. Mais même s'il l'emportait dans la ville de Québec, ceux qui auraient fermement défendu la cause populaire pourraient encore dire :

VICTRIX CAUSA DIIS PLACUIT SED VICTA CATONI.

Il est facile à voir que les principaux et les seuls ennemis dont le *Canadien* fasse son point de mire, sont les amis de la chambre d'assemblée ; ses joutes contre les constitutionnels ne sont que jeux d'escrime au prix. Tant que nous avons pu élever M. Parent, nous étions pour lui des "Princes adorés." Lorsqu'il a obtenu tout ce qu'il pouvait attendre de nous, il est notre ennemi et fait sa cour ailleurs. C'est la vipère qui mord le sein qui l'a réchauffée.

Je comprends très bien le parti constitutionnel, qui veut la domination métropolitaine, et la suprématie et l'ascendance britanniques. Je comprends aussi la tâche difficile mais courageuse d'établir l'importance coloniale, la responsabilité au peuple, et la liberté et l'indépendance nationales. Le *Canadien*, je ne le comprends pas. Il n'y a que deux systèmes, celui de la métropole et le système colonial. Auquel le *Canadien* est-il attaché ? Les hommes qui marchent dans ces rangs opposés, peuvent se combattre sans se mépriser, mais ils ont un mépris commun pour ceux qui flottent au gré de leur intérêt ou des passions du moment.

Ce ne serait pas une grande tâche que de débûsquer le *Canadien* de sa royauté falotte et sentencieuse, et de le traquer partout dans ses innombrables contradictions : j'ai travaillé quinze ans contre les hommes venus du dehors qui voulaient l'asservissement de ma patrie ; je dédaigne d'entreprendre la lutte avec ceux de mes compatriotes qui l'ont trahie.

De tout ceci, j'en ai tiré une conviction bien certaine chez moi. C'est que le *Canadien* n'a pas défendu avec bonne foi et sincérité les principes de liberté populaire énoncés dans les quatre-vingt-douze résolutions. Cette fausseté est telle à mes yeux, qu'une intempérance de langage, aucunes calomnies audacieuses, ne la peuvent faire perdre de vue.

Abandonnant maintenant le *Canadien sine die*, je dois ainsi que je l'ai promis, dire quelque chose de l'assemblée de Deschambault.

Le seul fait que MM. Angers et autres se sont emparés de cette assemblée, comparé avec tout ce qui est devenu public, suffit pour faire juger de leur bonne foi.

Comme j'ai parlé à deux reprises, et que j'en ai dit à peu près autant que M. Huot, il faut que mes paroles aient eu bien peu de sens pour qu'on n'ait pu en tirer qu'un quart de colonne d'imprimé, pendant que le discours de M. Huot occupe trois de ces colonnes. C'est sans doute parce que M. Angers a trouvé, comme il l'a dit, que je n'avais employé que des lieux communs. Mais il aurait dû donner aussi ces lieux communs, afin que le public en jugeât comme lui. Il est vrai que moi, je n'ai récriminé contre personne, je n'ai accusé la minorité ni aucun de ses membres. Je m'en suis tenu strictement au sujet. Il n'a pas dépendu de moi que le rapporteur ait fait mieux que de me prêter des idées ridicules et des phrases déconçues que je désavoue entièrement. Je n'ai jamais dit, par exemple, que j'étais là parce que j'avais droit de me mêler de toutes les assemblées. J'ai dit au contraire que je n'étais là que parce que j'avais été invité, et que si je réclamaiss l'attention des auditeurs quoique je ne fusse pas leur représentant, c'est qu'entré dans la vie publique en même temps que M. Huot, je pensais être auprès du peuple sur le même pied que lui.

Je n'ai pas dit positivement que nous serions mieux avec les Américains, mais bien que c'était une question fort importante, et fort délicate ; que comme nous n'avions aucune justice à espérer de l'Angleterre, j'inclinais cependant à penser que nous serions mieux comme état indépendant annexé aux Etats-Unis.

Je n'ai pas dit, à propos de la contrebande, qu'on pouvait faire tout ce qui n'était pas défendu par la loi naturelle, j'y ai compris aussi les lois statées qui peuvent en être des conséquences et qui sont obligatoires. Mais j'ai dit que la loi dont on parlait n'était qu'une simple loi de police. Celui qui encombre une rue dans l'exercice de son commerce, et qui paie l'amende parce que l'inspecteur vient à passer, commet-il un péché ?

Les choses ayant un peu vieilli, je ne donnerai pas une nouvelle version du discours de M. Huot. J'ai regretté entr'autres choses, 1. qu'il ait prédit le renversement de nos lois, de notre langue, et de nos institutions, si nous étions avec les Etats-Unis, tandis qu'il a lui-même protesté énergiquement contre ce renversement déjà opéré et qui se continue, par les autorités anglaises ; 2. qu'il ait cherché à décréditer le caractère de ses compatriotes, en portant contre les assemblées et le peuple des autres

districts, et en particulier contre les habitants du comté des Deux Montagnes, des accusations que la lumière de la vérité avait déjà démenties pleinement, au sujet de la proclamation pour le capitaine Cheval et de la grange du curé Pâquin ; 3. qu'il ait dit que M. Papineau loin de prêcher d'exemple avait bu du vin chez le curé Paitchaud à Ste. Anne, et qu'il en avait bu aussi à Kamouraska ; qu'il n'était pas habillé de petite étoffe, mais de drap fin anglais, excepté que son habit était fait autrement que ceux des autres.

M. Huot approuvait sans plus ample information la proclamation pour le sieur Cheval, parce qu'il prenait pour vrais les mensonges sur lesquels elle était fondée. En revanche il n'a pas parlé du tout de la proclamation qui prétendait prohiber les assemblées publiques. Puisqu'il trouvait les assemblées qui ont eu lieu dans le pays séditionnelles et révolutionnaires, c'est une conséquence naturelle que la proclamation lui paraissait excellente.

Mais comme le *Canadien* a eu le courage de s'approprier l'assemblée de Deschambault, elle n'était donc pas de ces assemblées équivoques qui étaient défendues. La proclamation, interprétée de cette manière, est encore assez bénigne. Il serait à désirer alors que tout le monde se fût empressé d'encourager et de recommander dans ce district des assemblées aussi peu équivoques que celle de Deschambault.

Je pourrais donner de nouveaux détails sur cette assemblée ; ils feraient voir, si le public n'en était déjà convaincu, qu'elle a été une déroute complète pour ceux qui, après l'avoir repoussée, ont cherché à s'en emparer. Mais ce serait peut être vanité de ma part ; je veux m'en tenir à ce qui m'est personnel.

Ni le *Canadien* ni d'autres n'ont pu faire voir que mes rapports avec l'assemblée de Portneuf ont été différents de ce que j'en ai publié. Je n'ai ni communiqué ni même écrit de résolutions quelconques pour cette assemblée ; je n'ai pas connaissance qu'il ait été préparées par qui que ce soit, excepté celles qui ont été adoptées et que les électeurs avaient dressées eux-mêmes, et celles de M. Huot. Quant à celles-ci, j'ai approuvé les premières qui avaient rapport aux principes abstraits du revenu public ; les autres, je les ai incontinent désapprouvées, sur quoi M. Huot fit un signe qui voulait dire : c'est égal.

Toutes les résolutions ont été passées unanimement, excepté la huitième à laquelle s'opposèrent un très-petit nombre de personnes, les mêmes qui paraissent appuyer les représentants du comté. A tel point que lorsque la division fut demandée au moyen d'une levée de mains de la part des opposans, M. de St. George fut le seul qui leva la main, et il le remarqua lui-même. Je dois dire au surplus que M. Huot n'opposa pas cette résolution ; mais qu'il dit ainsi que moi qu'il n'avait pas de vote dans le cas où il y aurait une division. M. Huot me paraissait en faveur de cette résolution, avec l'addition finale qu'il écrivit lui-même, pour donner plus de latitude aux membres dans le cas où le conseil serait remodèle, M. Larue aurait désiré qu'on se fût contenté, du mot améliorer. Ainsi il n'y eut point d'entente, et la résolution passa, avec la modification de M. Huot, qui ne fut pas discutée.

Mais le discours de ce monsieur, ainsi que les résolutions qu'il avait apportées, avaient une tendance toute différente.

Sa lettre précédente, dont je n'ai pourtant pas vu l'original, et que je ne publierai pas crainte de n'y être pas suffisamment autorisé, disait qu'avant les délibérations des assemblées de Montréal, il aurait été d'opinion que le peuple exprimât sa désapprobation sur la violation de nos droits ; que depuis que ces assemblées avaient fait prendre aux affaires une autre tournure, il concevait que toute assemblée même modérée serait considérée comme donnant du poids et comme une participation aux mesures révolutionnaires en question.

Je ne sais si lorsque je parlais, j'ai été l'objet d'autant de sifflements que le veut bien M. Angers. Je n'en ai pas entendu. Quant aux applaudissements donnés en sens contraire, ils ne s'accordent guères avec les dispositions très prononcées de l'assemblée, lesquelles n'étaient pas équivoques.

Mes adversaires ayant cherché à envenimer contre moi l'esprit de mes amis de Québec, ne pourraient manquer d'en faire autant par rapport à M. Larue, que je respecte, dont je ne me plains pas, et qui n'a pas eu à se plaindre de moi.

De tous ces longs écrits il ne résulte contre moi qu'une seule et unique charge. Je ne crois pas être coupable, et je me soumetts pourtant au jugement des hommes impartiaux. C'est d'avoir tardé six jours et demi à annoncer cette assemblée à M. Huot. Mais on sait quels motifs me mettaient à la gêne, et la suite a assez prouvé si j'avais raison. Cependant mes accusateurs oublient que, surmontant des craintes qui ne concernaient que moi, j'ai fait mon devoir en annonçant moi-même à M. Huot qu'on m'avait demandé. Je le lui ai dit une semaine avant l'assemblée. Je lui ai dit la vérité et toute la vérité ; il ne m'a pas cru. D'autres l'ont irrité au moyen de mensonges, et il les a crus. Qu'y pourrais-je faire ?

A. N. MORIN.

Québec, 1er Août, 1837

(Pour le Libéral.)

CONTRASTE.—Le Populaire et le Vindicator. Ces deux papiers paraissent être continuellement aux prises depuis quelque temps : le sentiment qui pousse l'Editeur du Vindicator, à serrer de près son adversaire, est celui de l'indignation qui anime tous les hommes d'honneur à l'aspect du plus vil menteur, du plus infâme calomniateur, du plus dégradé des journalistes du reptile le plus venimeux que la France ait vomie sur nos bords. L'avanturier et chevalier d'industrie, Leblanc de Marconnay est poussé par un tout autre motif : il connaît les talens, la fermeté et le patriotisme de son antagoniste, il sait que c'est l'organe de cette puissante phalange de réformistes qui habitent notre province, il se doute que ses connaissances politiques, n'ont point été perdues, et qu'il a pu d'un seul coup d'oeil, se convaincre de toute l'infamie qui présidait à la rédaction du Populaire qui n'est que la mise en pratique des impressions de son Editeur. Nous ne regrettons point cette guerre dans l'intérêt de la vérité, car la victoire restera toujours au Dr. O'Collaghan ; mais nous pouvons voir avec chagrin qu'un galant homme soit obligé de se compromettre avec le plus vil et le plus odieux folliculaire et renégat.

(Communiqué.)

LE "CYGNE" OU L'OPPOSITION.

Le public doit encourager le capitaine JOSEPH N. PACAUD qui commande le "Cygne" (bateau à vapeur qui voyage entre Québec et Montréal.) Ce monsieur est le seul Canadien qui ait un bateau à vapeur sur le St. Laurent, et qui seul ait commencé une opposition aux Compagnies du St. Laurent et à la ligne à remorque. Ces précédents ont prêté toujours l'oreille à des propositions qui tendaient toujours à ne plus s'opposer aux compagnies de Molson et Torrance moyennant une somme d'argent. M. le capitaine Pacaud a toujours été sourd à de telles propositions, il veut bien servir le public me disait-il, pour mériter son encouragement. Il commençait une ligne plus étendue que pour le présent et cependant qu'il ne perdît pas d'argent il serait satisfait. Il a un bon bateau à vapeur, on y est bien servi et avec politesse, point de surcharge et on est aussitôt rendu que dans les autres bateaux à vapeur, les voyages ne sont pas plus long, car le Cygne fait deux voyages par semaine entre Québec et Montréal. Encourageons ce jeune Canadien qui a déjà obligé la compagnie du St. Laurent à réduire des prix en la favorisant on obligera les monopolistes à nous servir à meilleur compte et avec plus d'égards.

UN VOYAGEUR CANADIEN.

MR. L'EDITEUR,

L'Editeur du Mercury dit, dans son Numéro de mardi dernier, que j'ai exhibé, au passage de la caravane de Lundi dernier, une jupe au bout d'une perche, et que je la trempais dans la boue et en arrosait tous les sièges bizarrement chamarrés que l'on conduisait à la Foire. Cela est faux ; l'Etendard que j'ai fait flotter au-dessus de cet attirail, sans pourtant toucher le moins du monde aux panaches qui décoraient la tête de quelques-uns des acteurs de la farce, était à tous égards digne de ceux pour lesquels je l'avais préparé à grand frais ; ce qui le prouve c'est l'empressement qu'ils ont mis à vouloir s'en saisir, pour l'emporter, sans doute, comme un trophée de bravoure et le planter sur l'échafaud où ils ont fait le procès et exécuté la sentence des Renégats Politiques qu'ils ont traîné à leur suite.

C'aurait été une absurdité de ma part si j'avais voulu prendre sur moi de les abriter d'une jupe d'étoffe du pays, tandis que je savais que dès le lendemain on devait les mettre sous la protection d'un Cotillon de nouvelle importation britannique, et à la poussière duquel ils attachent tant de prix.

Le jofu Editeur du Mercury s'est donc trompé, et il se trompe encore quand il dit qu'on m'a infligé une punition corporelle qui doit me faire repentir de mon audace, puisque c'est tout le contraire, et que j'ai resté sain et saül dans ma citadelle où je faisais toute la garnison, et y ai conservé le drapeau qui a vallu à plusieurs quelques contusions sur l'emplacement de la bosse du courage, que l'on chercherait en vain sur leurs caboches.

Je suis, ect.

FRS. LEMAITRE.

LE LIBERAL.

QUEBEC, SAMEDI 5 AOUT, 1837.

Si jamais il y eût une exhibition de charlatanisme politique, une parade trompeuse de force fardée qui déce- lait aux yeux du citoyen tant soit peu clairvoyant, une véritable faiblesse, ce fut le spectacle grotesque que nous offrirent les Constitutionnels lundi dernier dans le sein même de la capitale, au pied de leur citadelle ventée, et sous l'égide protectrice d'un gouvernement qu'ils ont menacé tout récemment de renverser, s'il osait jamais accorder au pays les réformes demandées par la grande masse de la population, et dont le gouvernement lui-même n'a pas osé méconnaître la justice ou répudier les principes. Depuis trois semaines tout avait été mis en oeuvre : la ville, les faubourgs et les campagnes avaient été partagés en divers arrondissements ; un plan systématique par comités et sous-comités était formellement organisé ; des émissaires étaient lancés de toutes parts pour tromper, cajoler ou menacer les citoyens de la ville et les habitants des campagnes voisines ; de fréquentes assemblées de quartier se tenaient dans le dessein d'exciter les personnes à se porter avec empressement à l'assemblée générale, à co-opérer dans la grande scène mélo-dramatique de l'esplanade. On promit un triomphe à tous ceux qui s'y trouveraient. La mort du Roi (survenant fort à propos), et l'écléance de la couronne britannique à la reine Alexandrine Victoria, offraient à nos comédiens constitutionnels un acte de plus à leur drame, et l'on disait aux uns d'une disposition larmoyante, qu'il fallait pleurer ensemble le décès du monarque ; et aux autres, moins lacrimaux, qu'il s'agissait de fêter l'avènement d'une belle et jeune princesse au trône de la Grande Bretagne. On voulut bien tenter à cet apas les sauvages de Lorette à se présenter en habits de guerre, pour donner un surcroît d'éclat au spectacle, mais l'invitation n'eut pas son effet ; elle parut au

contraire faire jongler un peu nos frères Hurons, et leur rappeler que la seigneurie de St. Gabriel ne leur avait pas encore été remise par le Roi, qui veut bien Méconnaître la réclamation qu'ils en font, et pour laquelle ils ont fait deux voyages infructueux en Angleterre, d'où ils furent renvoyés la dernière fois avec quelques marques de censure royale et de déplaisir ministériel.

N'importe, les charlatans constitutionnels ont joué leur pièce. Ils ont eu force de drapeaux, bannières, étendards et pavillons ; force de musique, force de curieux et de spectateurs, force de ridicule, et dans le cours de la soirée force de débauche. On estime à entre 5 à 6000 le nombre total des personnes qui se trouvaient présentes, dont la moitié, pour le moins, occupait comme spectateurs, soit la rue d'Autueil du long de l'esplanade, soit les terrasses plus élevées, qui présentaient absolument l'aspect qu'elles nous offrent pendant les jours de revues militaires, lorsque les femmes et les enfants sont attirés par l'écarlate et le tambour. L'autre moitié était principalement groupée autour du théâtre fragile sur lequel était élevé le corps dramatique. Un jeune Monsieur qui se donna la peine de parcourir la foule que formait cette dernière moitié des assistants, dans le but de noter les Canadiens qui s'y trouvaient, nous donne comme son calcul un chiffre d'une cinquantaine.—Il nous assure en outre, et son rapport est confirmé par tous ceux qui nous ont entretenu de l'assemblée, qu'il devait y avoir plus de 1500 personnes sur les lieux qui étaient étrangers à Québec, ou qui n'y venaient que passagèrement, soit comme voyageurs, matelots, émigrants, journaliers des cages, (raftsmen) et autres.

Tout ceci cadre au parfait avec la liste des signataires convocatrices, dont le gros chiffre donne 2000, mais dont la valeur juste ne se monte pas au troisième de ce nombre, déduction faite des noms désavoués, et de ce qu'on appelle dans le style technique du commerce des bois, culls ou rebuts. Après les fatigues et les peines inouïes que se sont données ces anciens et nouveaux loyaux, pour déployer toute l'étendue de leur force numérique et pour en imposer aux yeux de l'observateur superficiel, nous devons féliciter nos compatriotes réformistes-radicaux de leur immense prépondérance ici comme dans toutes les autres parties de la Province. Que l'on contraste l'assemblée épécène de lundi, toute sa vaine pompe et son étalage fantasque, avec l'assemblée grave, imposante et majestueuse de la Place St. Paul qui eut lieu en cette ville dans le mois de juin dernier et l'on sera forcé d'avouer que si la première (l'Assemblée de l'Esplanade) était bien propre à exciter un mouvement de gaieté et de récréation dans les esprits, et surtout ceux des enfants ; la dernière (l'assemblée de la place St. Paul) devait inspirer au peuple qui y assistait un sentiment bien plus profond, et bien plus analogue aux circonstances du pays, celui d'une détestation démocratique de la tyrannie, et d'un vif amour de la liberté.

Laissons donc faire nos ennemis politiques.—Ils ont voulu se mesurer avec les patriotes dans des assemblées publiques, et ils n'ont partout subi que des défaites.— En voulant toiser leurs forces, ils ont indiscrètement révélé leur faiblesse. Nous savons maintenant plus que jamais à quoi nous en tenir, et le gouvernement lui-même doit entrevoir le résultat inévitable où conduit son refus opiniâtre des réformes demandées dans le Bas-Canada.

LES ASSEMBLES ANTI-COERCITIVES SE MULTIPLIENT.—

Les comités de Lachenaye et de l'Assomption, se sont assemblés : — 4000 franc-tenanciers étaient présents.— L'hon. M. Papineau y assista sur l'invitation des deux comités. Les résolutions paraissent dans la dernière Minerve ; nous les reproduirons.

Les Patriotes s'assembleront demain à Laprairie.

GRANDRE ASSEMBLEE DE ST. MAURICE.

Résolutions proposées, secondées, et adoptées unanimement à l'assemblée générale du comté de St. Maurice tenue au village d'Yamachiche le 26e jour de Juillet 1837.

Proposé par R. J. Kimber, Ecr. M. P. P. pour la ville des Trois-Rivières et secondé par le Dr. C. Boucher, Ecr. de Maskinongé.

Résolu. 1.—Que tout sujet anglais apporté en naissant un droit imprescriptible à ses propriétés, à sa liberté personnelle et à sa réputation. Ce droit, conformé au peuple de cette province par l'acte déclaratoire du parlement impérial passé dans la 18me année du règne de George III et l'acte constitutionnel de 1791 ne peut être soumis qu'aux restrictions résultant des lois aux quelles il a concouru lui-même ou par ses représentants.

Proposé par l'ordre de Frs. Desautiers Ecuier M. P. P. pour le comté de St. Maurice à A. B. Deblois N. P. et secondé par le major B. Rivard Ecr. St. Léon.

Résolu. 2.—Que le peuple de cette Province n'étant point représenté dans le parlement impérial, cette assemblée déclare qu'en passant la série des résolutions introduites dans la chambre des communes par Lord John Russell le 6me Mars dernier et adoptées dans la chambre des lords le 9me Mai suivant, et surtout la 8me des dites résolutions sous le prétexte faux et spécieux de nécessités, les chambres du parlement du royaume ont violé, et se proposent par des bills basés sur ces résolutions de violer les justes droits et privilèges des sujets de sa majesté en cette Province.

Proposé par Ed. Barnard, Ecr., M. P. P. pour la ville des Trois-Rivières et secondé par le Dr. C. Malhiot, Ecr., de la Pointe du Lac.

Résolu. 3.—Que la législation provinciale avec le roi ou son lieutenant ont seuls le droit et le pouvoir exclusif d'autoriser l'appropriation des deniers publics perçus dans la province, et que toute tentative de ravir ce droit au parlement provincial est une subversion de principes, une spoliation et une application inconstitutionnelle de la propriété des sujets de sa majesté en cette province contre laquelle cette assemblée proteste de la manière la plus solennelle comme étant un attentat atroce du plus fort contre les droits du plus faible.

Proposé par Al. Bareil, Ecr., M. P. P. pour le comté de St. Maurice, et secondé par le Capt. Pierre Fortier, Ecr., de la Rivière du Loup.

Résolu. 4.—Que cette tentative de la part du parlement impérial est d'autant plus alarmante pour toute les colonies Anglaises qu'elle assujettit leur constitution à la volonté des ministres,

qu'elle réduit tous les colons sans distinction à n'avoir rien de fixe, à n'être certains de conserver aucun des privilèges consacrés par leur charte constitutionnelle, ou aux quels ils ont actuellement droit en leur qualité de sujets britanniques.

Proposé par le major Ant. St. Louis, d'Yamachiche, et secondé par Frs. Drolet, Ecr., de Maskinongé.

Résolu. 5.—Que ces mesures coercitives des autorités britanniques tendantes à aliéner l'affection des sujets de sa majesté dans cette province et à leur faire perdre toute confiance dans la justice de la Métropole, il est du devoir du peuple ;—

1er.—De se procurer la plus parfaite connaissance de ses droits en s'organisant par paroisses, townships ou comtés, en s'occupant à propager l'éducation générale et les connaissances politiques dans le pays. 2.—De résister à l'impitiation qu'on veut faire de ses libertés en s'attachant à diminuer les sources du revenu qu'on lui ravit injustement en accordant une préférence aux manufactures du pays, et 3o.—De discuter en assemblée générale des délégués des différents comtés de la province tous autres moyens qui y seront jugés sages et protecteurs de ses droits constitutionnels.

Proposé par E. L. Pacaud, Ecr. avocat des Trois Rivières et secondé par A. M. Hart, Ecr., avocat du même lieu.

Résolu. 6. Que cette assemblée approuve la conduite ferme et patriotique de notre chambre d'assemblée en ne voulant pas voter les subsides jusqu'à ce que les abus qui existent à la honte du gouvernement métropolitain soit redressés, étant le seul moyen constitutionnel qu'ait la chambre d'assemblée de résister à l'absolutisme du gouvernement exécutif.

Proposé par Frs. Caron, Ecr. de la rivière du Loup et secondé par Charles Dupont, Ecr. d'Yamachiche.

Résolu 7. Qu'il soit nommé un comité permanent avec pouvoir de s'adjoindre d'autres membres s'ils le juge à propos pour veiller aux intérêts politiques de ce comté, et pour correspondre avec les autres comtés de la province et mettre à effet les recommandations de cette assemblée, et que les Messieurs suivants composent le dit comité savoir :—

François Drolet, L. T. B. Boucher, Allarie Martin, Dr. C. R. Boucher, Ecrs. pour Maskinongé ; Frs. Caron, Louis Baribeau, Al. Desautiers et Amable Lamy, Ecrs. pour la Rivière du Loup ; Major B. Rivard, capt. Lesieur, Jos. Laffleur et F. X. Rivard, N. P. Ecrs. pour St. Léon ; major A St. Louis, Charles Lesieur, Charles Caron, Petrus Hubert, N. P. Ecrs. pour Yamachiche ; Jos. Gelinias, Godfroy Milot, Luc Gelinias et Malhiot, capt. Isidore Duplessis, G. Dufresne, Ed. Dufresne, Ecrs. pour la Pointe du Lac, Capt. A. Gloutier, et capt. B. Doucet, Ecrs. pour la Banlieu des Trois Rivières ; Ant. Poulin de Courval, lieu. col. J. E. Dumoulin, J. P. capt. Jean Desfosse, A. M. Hart, Avocat, Ecrs. pour la ville des Trois-Rivières.

Proposé unanimement par le peuple,

Résolu. 8.—Que les membres suivants soient ajoutés au susdit comité, savoir : S. B. Hart, J. P., P. Jos. Bureau, J. P., Joseph Frigon, Ed. Pacaud, D. Labarre, père, Fréd. Bellefeuille, Louis Leduc, J. Bte. Lajoie, D. Labarre, fils, N. P. Ecrs. des Trois Rivières, Jean Loftinville, B. Aubry, Frs. Dufresne, Ol. Duval, Ecrs. de la Banlieu, capt. Laroche, Jos. Giroux, Ecrs. de Maskinongé, capt. P. Fortier, God. Landry, N. P., Ant. Desautiers, J. P., Aug. Bellegarde, Ecrs. de la Rivière du Loup, Jos. Lamy, Ecrs. de St. Léon, A. B. DeBlois, N. P., Dr. Em. Loid. Chs. Dupont, J. P., Mod. Richer, Jos. Beaubien, Ant. Desautiers, Augt. St. Louis, Abraham Richer, Ecrs. d'Yamachiche.

Proposé par Charles Caron, Ecr. ex M. P. P. d'Yamachiche, et secondé par le Dr. C. Malhiot, Ecr. de la Pointe du Lac.

Résolu. 9.—Que des remerciements soient présentés à messieurs le Président, les Vice-Présidents et aux Secrétaires ainsi qu'au Dr. R. J. Kimber, pour la manière habile et le zèle avec lequel ils se sont acquittés de leurs charges respectives.

Vraie copie.

F X RIVARD, Secrétaire,
L. P. CAISE, Secrétaire,

Comté de St. Maurice, 26 juil. 1837.

Il est impossible de dire combien cette assemblée si respectable et si nombreuse, fût unanime, chacun se disait frère, L'ordre le plus parfait, la tranquillité et l'harmonie présidèrent à tous les procédés. Nous osons affirmer qu'il ne s'est peut-être pas fait une seule assemblée dans toute la province où la masse se soit comportée d'une manière plus unanime. Ce jour est un jour d'honneur pour le comté de St. Maurice, et pour la cause de la réforme.

VOYAGE DE PLAISIR
A ST. THOMAS.



LE CYGNE,
Capt. T. S. PACAUD.

INFORME le Public qu'il partira DIMANCHE le 7 du courant, à SEPT heures du matin, pour ST. THOMAS, en Voyage de Plaisir. Il y aura une bonne Musique à bord.

Prix :—Dans la Chambre, y compris le diner, 10s. et 2s. 6d. pour l'avant.

Aout, 4.

EFFETS NON RECLAMES.

DEUX barrils de Fleur ont été mis à bord du Bateau à Vapeur le Toronto, à Montréal l'automne dernier, et ont été laissés aux Trois-Rivières.

Le propriétaire pourra les recouvrer, en payant les frais de cet avertissement.

S'adresser à A. C. HART, Propriétaire du Toronto.

THE LIBERAL.

A POLITICAL, LITERARY AND COMMERCIAL JOURNAL.

SALUS POPULI SUPREMA LEX ESTO.

VOL. I.

QUEBEC, SATURDAY, 5 AUGUST, 1837.

NO. 15.

POETRY.

LONDON 1802.

Milton! thou shouldst be living at this hour.
England hath need of thee: she is a fen
Of stagnant waters: altar, sword and pen,
Fireside, the heroic wealth of hall and bower,
Have forfeited their ancient English dower
Of inward happiness. We are selfish men.
Oh! raise us up, return to us again:
And give us manners, virtue, freedom, power.
Thy soul was like a star, and dwelt apart:
Thou hadst a voice whose sound was like the sea;
Pure as the naked heavens, majestic, free,
So didst thou travel on life's common way,
In cheerful godliness; and yet thy heart
The lowliest duties on herself did lay.

COMMENCEMENT OF THE MOUVEMENT IN UPPER-CANADA.

We are happy to learn from the Toronto papers received this morning, that the Reformers of that Province are not blind to the danger with which the institutions of all the colonies are threatened by the ministerial attack on the constitutional rights of the people of Lower Canada. It will be seen by the following notices that meetings are already advertised to be held in various parts of the Home District.

TO THE FRIENDS OF REFORM,

Toronto, July 25th, 1837.

On consulting together, many sincere friends to the cause of reform are of opinion that it is greatly to be desired, in the present time of unexampled difficulty, that a meeting of the Reformers of the City of Toronto should take place to consider and decide upon several matters of the highest interest to this community. You are, therefore earnestly and very respectfully invited to attend such a meeting, to be held on the premises of Mr. Doel, Brewer, Bay street, (who has good accommodations,) on the evening of the Friday next, the 28th of July instant, at a quarter before 7 precisely.

NORTHERN MEETINGS.

Public Notice.

The freemen of the ridings in York and Simcoe will hold meetings on the following days for the purpose of expressing their sympathy with Mr. Speaker Papineau and the brave and patriotic inhabitants of Lower Canada whose liberties are threatened with destruction by a profligate and treacherous whig ministry and a House of Commons who have repudiated those glorious principles which dictated the necessity of the late measure of British parliamentary reform.

It is then and there intended to choose Delegates to represent the interests and feelings of the people of the North Ridings in the convention of the Canadas, soon to be held for the maintenance of justice and preservation of Constitutional liberty;—to provide funds to defray their unavoidable expenses while in convention—to enroll the names of all Reformers who desire to make common cause with the Friends of Freedom and equal rights throughout these colonies,—and to express that public opinion as to the measures of Sir Francis Head and his employers in the Colonial Office, which has not been and dare not be expressed by the corrupt, bribed, purchased and pensioned bodies most improperly denominated the provincial parliament.

The first meeting will be held at Newmarket, on Thursday the third of August next, at 11 o'clock in the forenoon. And the 2nd meeting at Lloydtown on Saturday the fifth of the same month, at the same hour.

FURTHER MEETINGS.—After the Lloyd town and Newmarket meetings, the following meetings of Reformers will be held, to appoint Delegates to the approaching Convention of the people of the two Canadas, to express an opinion on the present state of affairs in this Province, and in Lower Canada, and to take such legal and constitutional proceedings as may appear to be discreet and proper for the promotion of the general welfare.

The meetings will take place each day at eleven o'clock in the forenoon.

3. For Albion and parts adjoining; at George Bolton's Mills in Albion, on Monday August the seventh.

4. For Caledon, and rear country; at G. Bell's No. 18 centre road, Wednesday, August the ninth.

5. For Chinguacousy; at John Campbell's on lot No. 24, 2nd Concession E. of centre road, Thursday, August the tenth.

6. For Esquesing, Erin, &c. in the Scotch Block on lot No. 9, Fourth Concession, west half, on Saturday, August the 12th.

7. For Trafalgar &c. at Richard Hull's Tavern, Dundas Street, a mile beyond the sixteen, on Monday the 14th of August.

8. At Churchville, on Tuesday the 15th of August.

9. At Cooksville, on Wednesday the 16th of August.

10. At Charles King's Store East Toronto, and for the Gore and lower parts of Chinguacousy, on Thursday the 17th of August.

12. For Vaughan, on the Green near the German Church and School House lot No. 11 in the 4th Concession on Saturday the 19th of August.—[To be continued.]

Resolutions proposed, seconded and adopted unanimously at the general meeting of the county of St. Maurice held at the village of Yamachiche on the 26th July, 1837.

1st. Resolution proposed by R. J. Kimbert Esq. M. P. P. and seconded by Dr. C. B. Boucher Esq. of Maskinongé that every British subject acquires at his birth an imprescriptible right to the free enjoyment of his property, his personal liberty and his reputation, this right which was confirmed to the people of this Province by the declaratory act of the Imperial Parliament passed in the 18th year of the reign of George III. and by the constitutional act of 1791, cannot be limited or restrained by laws in the enactment of which they have not concurred.

2nd. Resolution proposed by order of François Desautniers, Ecr. M. P. P. for the county of St. Maurice to A. B. DeBlois, N. P. and seconded by Major B. Rivard Esq. that the people of this Province not being represented in the Imperial Parliament, this meeting declares that by passing the series of resolutions introduced into the House of commons by lord John Russell on the 6th March last, adopted in the House of Lords on the 9th May following, and more especially the 8th Resolution under the false and specious pretext of necessity, the British Parliament have violated and intend by passing bills founded upon those resolutions to violate the just rights and privileges of His Majesty's subjects in this Province.

3rd. Resolution proposed by Ed. Barnard Esq. M. P. P. seconded by Dr. C. Mailhot Esq. of Pointe du Lac. That the Provincial Legislature with the consent of the King or his representative have alone the right and the exclusive power to authorise the appropriation of the public money raised in the province, and that all attempts to deprive the Provincial Legislature of this right is a subversion of principle, a spoliation and an unconstitutional application of the property of His Majesty's subjects in this Province against which this meeting most solemnly protests as an atrocious attack on the part of the stronger against the rights and liberties of the weaker party.

4th Resolutions proposed by Alex. Bareille esq. M. P. P. and seconded by Capt. Fortin, of Riviere du Loup. That this attempt on the part of the Imperial Parliament is the more alarming for all the British Colonies as it subjects their Constitution to the pleasure of Ministers. Reduces all Colonists without distinction to a state of uncertainty. Sure of preserving none of the privileges granted by their constitutional acts or to which they have a natural right as British subjects.

5th Resolution, proposed by Major Ant. St. Louis of Yamachiche and seconded by Frs. Drolet Esq. of Maskinongé. That the coercive measure on the part of the British authorities tending to alienate the affection of His Majesty's subjects in this Province and to make them lose all confidence in the justice of the mother country, it becomes the duty of the people, 1st. to produce the most perfect knowledge of their rights by organising themselves by Parishes, Townships or countries, by encouraging education through out the country and a knowledge of their political rights. 2nd. To resist the infringement of their liberties by endeavouring to diminish the sources of the revenue which is unjustly taken from them by giving a preference to the produce and manufactures of the country and three fourth by discussing in general assemblies of Delegates of the different countries of the Province all other means which may be deemed present and judicious to preserve their constitutional rights.

6th Resolution, proposed by E. S. Pacaud Esq. advocate and seconded by A. M. Hart Esq. advocate. That this meeting approves of the firm and patriotic conduct of our House of Assembly in refusing to grant the supplies until the abuses which exist to the shame and disgrace of the British Government shall have been redressed; being the only con-

stitutional means which the House of Assembly have to resist the arbitrary and despotic acts of the Executive Government of the Province.

7th Resolution, proposed by Frs. Caron Esq. of Rivière du Loup and seconded by Charles Dupont Esq. J. P. of Yamachiche. That a permanent committee be appointed, with power to add other members if it thinks proper so to do, to guard the political interests of this country and to correspond with the other countries of the Province and to carry into effect the recommendations of that meeting and that the following gentlemen do compose the said committee. viz:—

François Drolet, L. T. B. Boucher, Allarie Martin, Dr. C. R. Boucher, Esq. for Maskinongé; Frs. Caron, Louis Baribeau, Al. Desautniers & Amable Lamy, Esq. for the Rivière du Loup; Major B. Rivard, capt. Lesieur, Jos. Lafleur & F. X. Rivard, N. P., Esq. for St. Léon; major A. St. Louis, Charles Lesieur, Charles Caron, Petrus Hubert, N. P., Esq. for Yamachiche; Jos. Gelin, Godfroy Milot, Luc Gélipas, & Jos. Belmard, Esq. for St. Bernabé, Dr. C. Malhiot, capt. Isidore Duplessis, G. Dufresne, Ed. Dufresne, Esq. for the Pointe du Lac; Capt. A. Cloutier, & capt. B. Doucet, Esq. for the Banlieu of Three-Rivers; Ant. Poulin de Courval, lieut. col J. E. Dumoulin, J. P. capt. Jean Desfosses, A. M. Hart, Avocat, Esq. for the Town of Three-Rivers.

8 Resolved unanimously that the following members be added to the above named committee, viz:—

S. B. Hart, J. P., P. Jos. Bureau, J. P., Joseph Frigon, Ed. Pacaud, D. Labarre, St. Fred. Bellefeuille, Louis Leduc, J. Bte. Lajoie, D. Labarre, junr N. P. Esqrs of Three-Rivers Jean Loftinville, B. Aubry, Frs. Dufresne, Ol. Duval Esq. of the Banlieu, capt. Laroche, Jos. Giroux, Esq. of Maskinongé, capt. P. Fortier, God. Landry, N. P., Ant. Desautniers, J. P., Aug. Bellgarde Esq. of the Rivers du Loup, Jos. Lamy, Esq. of St. Léon, A. B. DeBlois, N. P., Dr. Em. Lord, Chs. Dupond, J. P., Mod. Richer, Jos. Beaubien, Ant. Desautniers, Augt. St. Louis, Abraham Richer, Esq. d'Yamachiche.

9th Resolution, proposed by Charles Caron, Esq. Ex M. P. P. of Yamachiche and seconded by Dr. Charles Mailhot Esq. of Pointe du Lac, that the thanks of this Meeting be offered to Messrs. the President, the vice President and to the Secretaries—as well as to Dr. R. J. Kimber for the able and gratuitous manner in which they fulfilled their respecting duties.

(True Copy)

F. H. RICARD, } Secretaries.
P. L. CAISSE, }

County of St. Maurice, }
26 July, 1837. }

THE LIBERAL.

QUEBEC, SATURDAY, 5 AUGUST 1837.

We have felt it to be our duty to cause the individuals herein after named to be apprehended for the Riot and assault committed on the Liberal office on Monday last—In doing so however we do not entertain any very sanguine expectations that justice will be done to us for the perpetration of such an outrage. Our only reason for bringing the case before the tribunals of the Country is to show convincingly to the public the state of insecurity in which we live, caused by the difficulty not to say the absolute impossibility of obtaining a redress of wrongs when committed by one party upon another.

His Majesty's Attorney General has now an opportunity of proving whether his desire to see justice rendered to all alike is greater than any wish of his to screen a few favored individuals from punishment—Ignorance or partiality in a high Public functionary, like His Majesty's Attorney General often defeat the ends of justice.—There is besides the danger of having a packed jury on the part of the Sheriff, and lastly we have the corruption of the Bench to contend against—Under all these circumstances we must admit, the chances are that a person who seeks justice will not find it—But, *Blessed are they* saith the Scripture *who expect nothing for they will not be disappointed.*—This is precisely our feeling—We have done what we consider to be our duty in causing to be apprehended the following individuals. Having done so we now leave it to others to do their duty.

Paul Lepper, John Leek, J. Brown, T. A. Young, M. Morrison, G. B. Cullen, J. Walton, Junr, W. H. Russell, D. Vass, W. Marsden.

The monkish editor of the french side of the old Quebec Gazette makes assertions with as much temerity as the acting editor who conducts the english side—in thursdays number, allusion is made to the attack upon the Liberal office & of course the outrage is attempted to be justified by that impartial chronicler. Seeing how trifling was the provocation offered to the august rabble in their procession on monday last by exhibiting a rag,

the ingenious editor in question beats about the bush in search of a further reason to excuse the violence committed by the mob, and happily thinks, doubtless, he has found one when he asserts that a certain proclamation (copy of which he gives) which made its appearance in town previously to the day appointed for the constitutional meeting on the esplanade, for the proclamation purports to be an exhortation to attend the said meeting and consequently it is fair to presume was published before the meeting took place, was the handy-work of the Liberal Office.—Has the old Quebec Gazette a paid spy in our office? If so we apprehend the reports of such an emissary are not veracious. Of this at least we are sure he appears to know more about what is going on in our establishment than we do ourselves. With as much assurance as if he were telling truth, the editor in question (says) that the proclamation above alluded to was pasted up immediately opposite to the Liberal Office.—This is false—the placard alluded to by the editor appeared opposite the House adjoining that in which the office of the Liberal is held and at a considerable distance from the office itself.

The Morning Herald in its number of yesterday affords another instance of the powers of exaggeration the conductors of that paper possess. It states that Mr. Hart was in the shop of Messrs. S. and A. Levey St. John street on Tuesday last, bragging of having been concerned in the valiant exploit of nearly murdering, with the assistance of some thirty or forty other ruffians, a single individual in the person of Mr. Leek. We are authorised to say (with the exception of Mr. H. being present in the shop) that the whole of the above is a gross falsehood. Mr. H. did not brag of having been concerned in the assault upon Mr. Leek, nor was that gentleman present on that unfortunate occasion. Mr. H. also authorises us to contradict the assertion that he and 200 other Patriots were on the look out for Mr. Walton &c. &c. the whole of the above being likewise a malicious lie. Fortunately exclaims the Herald, "all this was heard by Mr. Thomas Blackburn of this city, who made a deposition &c. Mr. Hart is too well known here to be affected in his character by any thing appearing in the Herald or even by the deposition of this Mr. T. Blackburn. One word with respect to affidavits in general and this one in particular. There are unfortunately certain pests in society who are always ready to manufacture affidavits and procure the manufacture of them by others—ever ready to traduce the best of characters and never satisfied unless busy in ruining the reputation of another. As we do not like to state, as truth, facts which may have reached us. We should like to know whether an individual of the name of Cullen did not instigate Blackburn to make the deposition alluded to above. We are told that the affidavit is in the hand writing of this Cullen and was concocted at Proudley's Tavern in the Lower Town. If so we think it is high time that the public authorities should interfere and put a stop to such officious conduct. A few prosecutions for subornation of perjury would soon arrest the progress of an evil, to which every man in society is alike exposed. We wonder if this Cullen be the same individual who a few years ago while incarcerated in the common goal of the District of Quebec, amused the tedium of his leisure hours by causing affidavits to be made and an indictment for Murder to be framed against Thomas Cushing Aylwin Esquire advocate of Quebec!!!

We should also like to know if this Cullen be the person who made himself so officious in procuring the prosecution of those vexatious suits against the respectable firm of Allan Gilmour & Co. a year or two ago. If so, we then are enabled to identify the man as Cullen student at law at the mature age of 50 whose high recommendations to judicial notice consist in this, that during his brief clerkship he has caused two gentlemen of that profession to which he unblushingly aspires, to be indicted for the Commission of crimes of which they were perfectly guiltless! We could proceed and detail further facts which would not fail in procuring for the individual in question the esteem and respect of the community at large but conclude here reserving to ourselves here after the right of resuming the subject.

The county of Laprairie meets on the 6th Inst. to take into consideration the state of the Province.

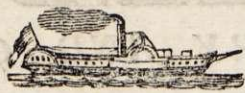
The county of L'Assomption and Lachenaie have had a very large meeting, upwards of 4000 persons where present on the occasion. Want of space compels us to forego the pleasure of giving insertion to the resolutions adopted at the meeting.

The last number of the *Minerve* contradicts with authority the assertion of the *Ami du Peuple* that M. Papineau had spoken against the Clergy at the Meeting of l'Accadie—at which that Hon. Gentleman was present

DIED.

This morning, Francois Pelletier Merchant, Lower-Town.

PLEASURE TRIP.



STEAMBOAT SWAN.

CAPT. T. S. PACAUD informs the Public that the SWAN will leave the Queens Wharf on SUN. DAY next at 7 o'clock A. M. on a Pleasure Trip to St. THOMAS. A Band of Music will be on board. Price in the Cabin 10s. (Dinner included) and 2s. 6d. for a Deck passage. August, 4 1837.

UNCLAIMED GOODS.

SHIPPED on board the Steamboat *Toronto* last autumn in Montreal and landed at Three Rivers, TWO Barrels of Flour. The owner may have the same by proving property and paying the expense of this advertisement. Apply to, A. T. HART, Proprietor of the Steamer *Toronto*.

NOTIC.

JUST Received by the Subscribers, per the *General Gascoigne*, Capt. Rendall, 68 Crates Earthenware well assorted for family use, and 100 Crates well assorted for country Merchants.

B. LACHANCE, & SON:

Québec 12 July 1837.

A VALUABLE FARM FOR SALE.

FARM situated on Grand-River, (Petite Nation,) Seventy Five miles from Montreal,—consisting of TWO hundred ACRES of good Land; Fifty of which are under cultivation, containing a meadow that produces about Seventy Tons of Hay, a brook fit to erect a Carding Mill thereon. There are also a large quantity of Maple Trees on the Land.

A catholic and protestant Church are built on the said Farm, making it a desirable place for business. TEN or TWELVE building lots on the same Land are conceded at the rate of \$9 per annum. The proprietor would have no objection to barter the above property for a house in Quebec.

For further particulars, apply to the proprietor.

JOSEPH MEVILLE,

Tavern-Keeper, St. Peter Street.

July, 8th 1837.

TO LET.

A Seat in Pew No. 1 Ste. Famille Chapel.—Apply at this Office.

BOARD AND LODGING.

THE Undersigned can accommodate Five or Six Gentlemen with Board & Lodging, on moderate terms—Opposite the Custom-House.

ROBERT BLAKISTON.

July 8th 1837.

TO LET.

PART of a Wharf between the Properties of Messrs. Buteau & Tremain, on the river St. Charles.—Apply to L. T. McPherson, N. P., or at the office of this paper.

Situation Wanted

BY a young Man, who is well versed in the French & English languages, would prefer a Merchants office or Auctioneer's. Salary no object.—Apply to A. B. at this office.

TELESCOPES BAROMETERS, FOR SALE.

TWO 30 inch Telescopes best make, with brass stands in mahogany case
FOUR elegant Barometers with Thermometers, Hygrometers and Levels in french polished mahogany frames and made portable.

24 June.

G. D. BALZARETTI.

PIANO FORTE FOR SALE.

A Superior Patent square Pianc-Forte of d'Amaine & Co. best make, french polished, warranted by professor Henry Hertz.

G.D.BALZARETTI.

24 June.

CIRCULARS, VISITING CARDS, BILLS, PAMPHLETS &c. done with dispatch and in the neatest manner at low prices at this office.

CHIRURGIE VETERINAIRE.

No. 55 RUE ST. PAUL—MARCHE' ST. PAUL, CHEZ M. FELIX BEDIGARE.

MR. LOUIS D'ORLEANS, Maréchal expert autrement, Vétérinaire, a l'honneur de prévenir le public, et particulièrement ces Messieurs qui jusqu'à présent lui ont fait l'honneur de lui témoigner leur confiance qu'il se retire maintenant à la susdite adresse, où il le trouvera tous les jours (le Dimanche excepté) depuis 5 heures jusqu'à 8 heures du matin, depuis 6 heures jusqu'à 8 heures du soir pour s'appliquer au traitement et pansement des chevaux et autre bétail. Mr. D'Orléans se flatte que ses connaissances et son expérience dans l'art qu'il pratique continueront à lui garantir de l'encouragement.

Au même endroit se trouvent la Boutique de Messieurs LEMOINE & CAUCHON Maréchaux et Taillandiers qui offrent respectueusement au public leurs services dans leur département particulier.

TELESCOPES & BAROMETRES.

A VENDRE deux des meilleurs Télescopes de 30 pouces avec trépied de cuivre, dans une caisse d'acajou. Quatre Baromètres élégants avec thermomètres, hygromètre et niveau, dans des cadres, poli français, portatifs.

G. D. BALZARETTI.

21 juin 1837;

VETERINARY SURGERY,

No. 55 ST. PAUL'S STREET, ST. PAUL'S MARKET, AT MR. FELIX BEDIGARE.



MR. LOUIS D'ORLEANS, Veterinary Surgeon has the honor of notifying those gentlemen who have hitherto favored him with their patronage, and the public in general, that he has removed to the above address where he will be in attendance every day (Sundays excepted) from 5 to 8 o'clock in the morning and from 6 to 8 o'clock in the evening to devote his whole attention to the treatment of diseased or injured Horses & Cattle, and he trusts his Knowledge & experience in the art he professes will continue to ensure him support.

At the same place on the forge and farrying shop of Messrs LEMOINE and CAUCHON, Farriers and Cutlers who respectfully offer their services to the public in their particular line. Quebec, 19th July 1837.

TO LET OR FOR SALE,

A NEW DWELLING HOUSE, St. Francis street Cape, containing TEN Apartments besides Kitchen & Cellar and a well of excellent water.—Apply to the Proprietors SHARP & QUIGLY, in the adjoining house. 10th June, 1837

ELIXIR VEGETAL BALSAMIQUE.

N. H. DOWNS'

Vegetable Balsamic Elixir,

FOR Coughs, Colds, Consumptions, Catarrh, Croup, Asthma, Whooping-cough, and all other diseases of the head, chest and lungs.

Pamphlets containing a history of the Medicine, a sketch of the diseases for which it is recommended—certificates from unquestionable sources—ample directions, and much other important information accompany each bottle, may be had of any of the Agents gratis.

Price of two ounce phials, 3s. 9d.

Price of four ounce ditto, 6s. 3d.

Sold wholesale by the proprietor at Troy, Vt. (late of Georgia) and by CURTIS & RUSSELL, Druggists, St. Albans Vt. wholesale Agents and joint Proprietors.—Also, by special appointment, by WM. LYMAN, & Co. } Montreal

JOHN NEWBOLD,

R. TRUDEAU.

MUSSON & SAVAGE, Quebec.

ROBERT BLAKISTON,

Sail-Maker,

MOST respectfully returns thanks to Merchants and Captains for the handsome share of patronage they have favoured him with, in the SAIL-MAKING Business, for the last fifteen years. His establishment is now carried on at No. 34 St. Peter Street, and he pledges himself that any orders in the above line will be executed with dispatch and on a reasonable credit. Quebec June, 17 1837.

BREWRY TO LET,

FOR ONE OR MORE YEARS.

A BREWRY and MALT HOUSE complete, with dependencies, the whole ready to go into operation.

And For Sale,

A LARGE STONE HOUSE, beautifully situated on the hill or coteau Ste. Geneviève, being a most eligible seat for a genteel family. The Garden is extensive and contains upwards of 400 Fruit Trees, Gardiner's House, Cistern and other dependencies. Also, TWO SMALL HOUSES adjoining the above. Apply to R. QUIROUET. Quebec, 17th June, 1837.

JOHN TEDD,

Merchant Tailor,

No. 11, CHAMPLAIN STREET, QUEBEC,

IN returning his sincere thanks to his friends and the public, for the very liberal encouragement he has received since his commencement in business, takes the liberty of informing them that he has received his SUMMER SUPPLY, consisting of a CHOICE ASSORTMENT OF GOODS, of every description in his line, and offers them to the public on the most reasonable terms, for cash or approved credit. All orders attended to with neatness and dispatch. 17th June, 1837. 1

QUEBEC HAT WAREHOUSE



AT No. 16, Fabrique Street, Upper-Town, next door to Messrs. Massue & Boisseau, and in the house on the steps near Prescott Gate, next to Messrs. Thos. Cary & Co's Printing Office.

The subscriber has constantly on hand an assortment of hats imported per late arrivals and of his own manufacture, at the above places.

J. B. CORRIVEAU.

Quebec, 17 June, 1837.

CONDITIONS OF THIS PAPER.

The LIBERAL is published in English and French, twice a week—Wednesday and Saturday in the forenoon. The subscription for both papers is 17s. 6d. per annum, or 10s. for each, separately, exclusive of postage; payable half yearly in advance. All communications to be addressed to the office of the LIBERAL, No. 32 St. Paul Street, where the paper is published for the proprietors.

PRICE OF ADVERTISING.

Six lines and under, first insertion, 2s. 6d. and 7d. for each subsequent insertion. Ten lines and under, first insertion 3s 4d and 10d each subsequent insertion. Above ten lines, first insertion 4d per line, and 1d per line for each subsequent insertion. Advertisements unaccompanied by directions will be inserted twice a week, in English and French, and charged accordingly.

QUEBEC:—Printed for the PROPRIETORS, by FRAS. LEMAITRE, St. Paul Street, No. 32.